

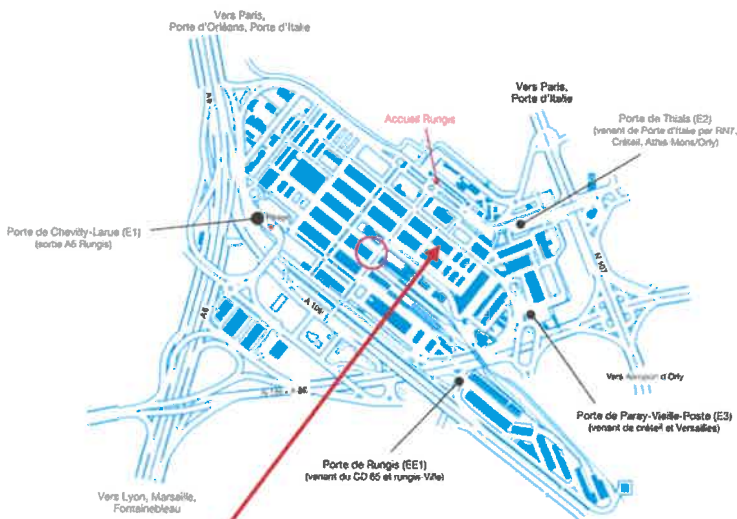
APPEL A CANDIDATURES – LOCAL CLOS EN SOUS-SOL DU BATIMENT E5 – 117 M²

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-après mentionné, dans le cadre d'une procédure de sélection préalable des occupants.

Si vous êtes intéressé pour occuper un emplacement et devenir opérateur dans le MIN de Rungis, nous soumettons à candidature l'emplacement n°01/E5/SS/J/005 dans le bâtiment E5.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EMPLACEMENT

- Un local de stockage de consommables secs en sous-sol du bâtiment E5 d'une surface de 117 m²
- Localisation et secteur : Situé au 10 avenue de Normandie, à proximité de la porte de Thiais, péage PE2, dans le secteur des PLA



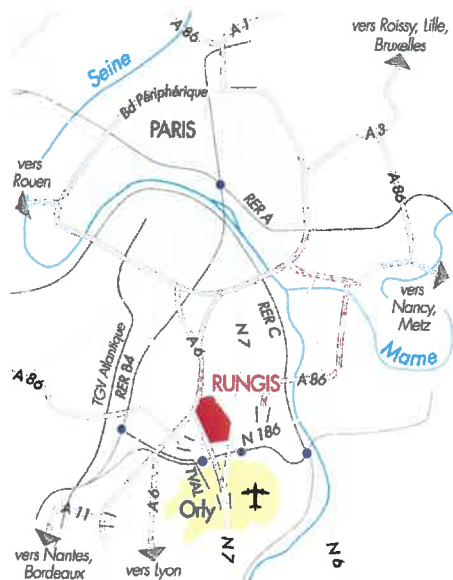
***NB** : Localisation du sous-sol*

E5

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE RUNGIS

● Rungis est **le plus grand marché de produits alimentaire frais du monde** : symbole majeur de la gastronomie française, regroupant une diversité de produits sans équivalent, tant en termes de nature (fruits et légumes, poissons, produits traiteur, viandes, fromages...), que de volume (plus de 2,5 millions de tonnes de produits y transitent chaque année !)

● Une **infrastructure logistique performante**, au cœur du réseau autoroutier francilien (A6, A86...) et à 7 km de Paris.



POURQUOI S'IMPLANTER A RUNGIS ?

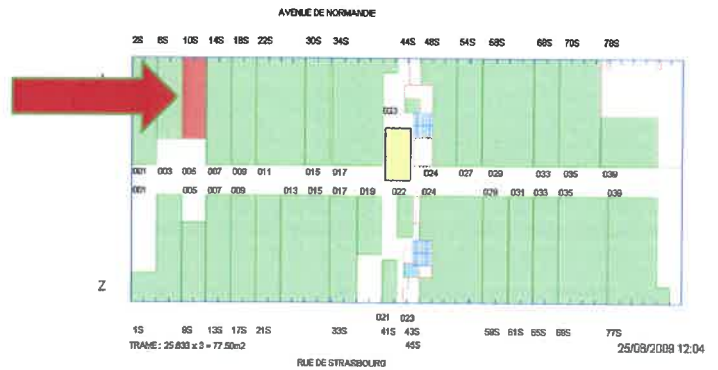
- Une adresse prestigieuse
- Un pôle de compétence unique
- Au cœur d'un réseau exceptionnel
- Des infrastructures modernes et adaptées
- Le leader mondial du frais
- Un rayonnement national et international

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'EMPLACEMENT

- Au sous-sol du bâtiment 35
- Surfaces :
 - Local clos d'une surface de 117m²
- Disponibilité du bien : Immédiate sous réserve de la validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations
- Descriptif technique :
 - Local de stockage de consommables secs
 - Respect des activités du secteur, aucune vente physique dans le local
 - Non divisible

BATIMENT E5-PLURIVALENTS

PRODUITS LAITIERS & AVICOLES
SOUS SOL



A noter : Toute précision technique complémentaire, incluant la consultation des plans ou la visite de l'emplacement concerné, peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

LES CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

- Le Marché International de Rungis est soumis à une réglementation nationale stricte découlant notamment de plusieurs textes légaux, dont le code de commerce (articles L.761-1 et suivants) et l'arrêté du 13 juin 1969 listant les produits vendus dans les MIN de France.
- Le Marché International de Rungis dispose d'un règlement intérieur qui s'impose à l'ensemble de ses occupants, consultables au lien suivant : https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement_interieur.pdf et de règlements sectoriels.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : Convention d'occupation précaire
 - Durée : 3 ans – à l'issue de cette durée, l'emplacement fera à nouveau l'objet d'une mise en concurrence
 - Tarifs applicables en 2019 selon arrêté préfectoral n°2018-4324 du 27 décembre 2018 et incluant :
 - Redevance d'occupation : 86.98 €/m²/an
 - Charges collectives : 12.93€/m²/an
 - Redevance digitale : 45.00 € HT/mois
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Dépôt de garantie : 3.507 € TTC
 - Cotisation au centre médico-social : 64.00 € HT/salarié/an
- (Liste non exhaustive)

A noter : Toute précision relative aux conditions d'occupation peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisimmobilier.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

ETAPE 4 – Après J + 30 : La SEMMARIS analyse les dossiers de candidature, conformément aux critères de sélection définis dans l'annonce. La SEMMARIS attribue l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE A CONSTITUER

L'opérateur économique constituera le dossier de candidature suivant :

● **Pièces administratives :**

- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

● **Pièces liées au projet :**

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation ; de l'activité exercée dans les bureaux, incluant un explicatif de l'intérêt du projet pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le type d'occupation proposée devra pouvoir s'adapter aux contraintes de secteurs notamment en terme de jours et horaires de travail.

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le 19 août 2019 à 16 heures, par voie électronique avec demande d'accusé de réception, et à l'adresse suivante : co.bui@semmaris.fr

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement sera attribué à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

Critère	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet dont intérêt pour le MIN, surface convoitée (totale ou non)	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

CONTACTS - Relation clientèle

Mme Céline GUINET

BU Immobilière – Service Commercial – Chargée de missions commerciales
celine.guinet@semmaris.fr

01 41 80 88 93
06 48 43 25 08

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

Mme Lorène BRAZDA

BU Immobilière – Responsable Administratif
co.bui@semmaris.fr